

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HERMAPUR® VERDÜNNER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Hermeta GmbH
 Kanalstrasse 11
 D-12357 Berlin
 Germany
 Tel : + 49 (0) 30 661 70 72
 Ce numéro de téléphone n'est en service que pendant les heures de bureau.

Pour plus d'informations, contacter : info@hermeta.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA
 Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	Poison center (BE): +32 70 245 245
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
Finlande	Poison Information Centre (FI):+358 9 471 977
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790 Poison Center Nord: +49 551 19240 (24h available English / German)
Irlande	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964
Islande	+354 543 2222
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Luxembourg	112
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Suède	Poisons Information Center (SV):+46 8 33 12 31
Suisse	Poison Center: Tel 145; +41 44 251 51 51
Royaume-Uni	111

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335), (H336)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P331 - NE PAS faire vomir
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

918-668-5

Contient Solvent naphtha (Petroleum), light aromatic

2.3. Autres dangers

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Substance

3.2

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Solvent naphtha (Petroleum), light aromatic	918-668-5	64742-95-6	75 - 100	STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2	01-2119455851-35-XX XX

				(H411) (EUH066) Flam. Liq. 3 (H226)	
--	--	--	--	---	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Inhalation	Consulter immédiatement un médecin. Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Utilisez un savon doux, si disponible. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact oculaire	Remove contact lenses. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau abondant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le

brouillard de pulvérisation.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter toute concentration de vapeurs supérieure aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Cf. fiche technique.

Scénario d'exposition

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition Aromatic solvent 160 - 185 Exposure limit : 100 mg/m³.

TWA: pondérée dans le temps
 STEL: Valeur limite à courte terme
 LLV: Valeurs limites d'exposition
 STV: À Court Terme Valeur

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection des mains Gants résistants aux solvants. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adaptée. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucune information disponible
Couleur	Transparent
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	150 - 185 °C	
Point d'éclair	> 38 °C / > 100 °F	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite d'inflammabilité supérieure		Aucune information disponible
limite d'inflammabilité inférieure		Aucune information disponible
Limite supérieure d'explosivité	7 % (V)	
Limite inférieure d'explosivité	0.6 % (V)	
Pression de vapeur	210 - 1300 Pa (20 °C)	
Densité de vapeur	4.3	(Air = 1.0)
Densité	0.875 (20 °C)	
Hydrosolubilité	insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage	3.7 - 4.5 (log Pow)	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	0.9 mm ² /s	@ 25 °C
Viscosité, dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés comburantes		Aucune information disponible

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV)	Aucune information disponible
Densité	0.876 g/cm ³ (15 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les voies respiratoires.
Contact oculaire	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Contact avec la peau	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Ingestion	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- < 1 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Solvent naphtha (Pétroleum), light aromatic	3592 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 6193 mg/m ³ (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Domage/irritation de l'œil Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

germinales

Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Risque de lésions pulmonaires graves (par aspiration).

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

< 1 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Solvant naphtha (Pétroleum), light aromatic		LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 9.22 mg/L	EC50: 48 h Daphnia magna 6.14 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes.

Éviter tout rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Autres informations	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

14. Informations relatives au transport**ADR**

14.1 ONU	3295
14.2 Nom d'expédition	UN 3295 - Hydrocarbures liquides, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	F1

IMDG

14.1 ONU	3295
14.2 Nom d'expédition	3295 - Hydrocarbures liquides, n.s.a
IMDG, nom technique	(Petroleum Naphtha)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU	3295
14.2 Nom d'expédition	3295 - Hydrocarbures liquides, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Information sur les législations nationales**

Allemagne Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 pollue l'eau

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Solvant naphtha (Petroleum), light aromatic 64742-95-6	RG 84	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les

risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme
NZIoC	-

Légende

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Préparée par RPM Belgium
Regulatory Affairs/Product Safety

Date de révision 15-févr.-2016

Remarque sur la révision Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s);, 14.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité